

COMITE SYNDICAL

**Syndicat mixte
pour le Schéma de Cohérence Territoriale
de la Région de Strasbourg**

COMPTE-RENDU

**Séance du 08 décembre 2003
au centre administratif de la CUS**

Etaient présents

- Monsieur **Adrien BERTHIER**
- Monsieur **Etienne BINNERT**, suppléant de Madame Albertine NUSS
- Monsieur **Henri BRONNER**, suppléant de Monsieur Jacques LEDIG
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, suppléant de Monsieur Daniel HOEFFEL
- Monsieur **Bernard EGLES**, suppléant de Monsieur Robert GRAND
- Monsieur **Eddie ERB**, suppléant de Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**
- Monsieur **Hugues GEIGER**
- Monsieur **Aloyse GRASS**, suppléant de Monsieur Roland GOETZ
- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat mixte pour le SCOTERS
- Monsieur **Robert HABERSTICH**, membre du Bureau du Syndicat mixte pour le SCOTERS
- Monsieur **Gérard HAMM**, suppléant de Madame Danièle MEYER-TRABER
- Monsieur **Armand HEINTZ**, suppléant de Monsieur Etienne WOLF
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**
- Monsieur **Bernard INGWILLER**, membre du Bureau du Syndicat mixte pour le SCOTERS
- Monsieur **Claude KERN**
- Monsieur **Jacques LEDIG**
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, suppléant de Monsieur Théo SCHNEE
- Monsieur **André LOBSTEIN**
- Monsieur **Alfred MAECHLING**
- Madame **Danièle MEYER**, Vice-présidente du Syndicat mixte pour le SCOTERS
- Madame **Yveline MOEGLEN**, suppléante de Monsieur René LACOGNE
- Monsieur **Xavier MULLER**
- Monsieur **Jean-Luc RUCH**, suppléante de Monsieur Adrien BERTHIER
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, suppléant de Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Monsieur **André SCHMITT**, suppléant de Madame Danièle MEYER
- Monsieur **André SCHNEIDER**

- Monsieur **Robert SCHNEIDER**, suppléant de Monsieur Rémy WILLMANN
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Madame **Anne SCHUMANN**
- Madame **Catherine TRAUTMANN**
- Monsieur **Rémy WILLMANN**
- Monsieur **Etienne WOLF**, Vice-président pour le Syndicat mixte pour le SCOTERS
- Monsieur **René WUNENBURGER**
- Monsieur **Hervé LEROY**, Directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Christian MEYER**, Directeur des études du SCOTERS à l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel REVERDY**, Directeur du Syndicat mixte
- Madame **Christine SANCHEZ-MARTIN**, Syndicat mixte

Le président Robert GROSSMANN souhaite la bienvenue aux membres du Comité syndical réunis au centre administratif de la Communauté urbaine de Strasbourg, pour cette 17 ème réunion du Comité syndical. Il excuse toutes celles et ceux qui n'ont pu venir, et particulièrement Madame Fabienne KELLER qui est en déplacement au Luxembourg pour discuter des questions relatives à la deuxième phase du TGV Est-européen, infrastructure qui bénéficiera à toute l'Alsace.

Le président présente l'ordre du jour, constitué de deux débats importants, ainsi que deux autres points faisant également l'objet d'une délibération.

- Le premier débat, traditionnel en cette période de l'année, concerne les orientations budgétaires du Syndicat mixte ;
- Le second débat concerne la demande de retrait de la commune de Duttlenheim du Syndicat mixte, Duttlenheim souhaitant rejoindre la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig (ce qui l'oblige à se retirer de notre Syndicat mixte) ;
- Un point technique concerne une délégation de signature pour les dépenses hors marché ;
- Enfin, l'évocation du programme de l'ADEUS pour l'année 2004 permettra d'aborder la poursuite des études, et notamment le document d'orientation.

I. Débat d'orientations budgétaires :

Le rapport au Comité syndical qui a été transmis à tous les membres du Syndicat mixte expose en détail toutes les recettes et les dépenses attendues pour 2004.

Le président fait remarquer que les recettes qui proviennent de nos partenaires sont, soit stables, soit en baisse. La principale nouveauté vient du fait que le Syndicat mixte n'aura plus de recettes en provenance de l'Union Européenne, qui cofinçait le « Livre blanc transfrontalier ». Cette étude prospective, menée par l'agence d'urbanisme, est maintenant à peu près terminée, mais plusieurs points doivent cependant être retravaillés avant d'aboutir à une version finalisée. De plus, l'élaboration d'un plan d'action devra encore mobiliser tous les partenaires au courant de l'année 2004, ce qui peut constituer une action exceptionnelle, puisque non prévue.

En ce qui concerne les recettes provenant des membres du Syndicat mixte, il appartient au Comité syndical d'en fixer le montant. Le Bureau du Syndicat mixte, réuni le 24 novembre dernier, a proposé que ce montant soit identique à celui de la participation des membres pour 2003.

Concernant les dépenses, elles s'adapteront évidemment aux recettes dont dispose le Syndicat mixte, et ces dépenses ont été compressées autant que possible. Qu'il s'agisse du coût des études qui seront confiées à l'agence d'urbanisme ou des frais de gestion courante, les estimations seront en baisse par rapport à 2003. La baisse sera encore plus sensible pour les dépenses ayant trait à la communication et à la concertation, dont le Syndicat mixte devrait tirer le bilan en cours d'année, juste avant d'«arrêter» le SCOTERS.

Tous les détails des chiffres sont dans le rapport au Comité syndical, lequel se conclut par un tableau qui préfigure le budget primitif qui sera soumis au Comité syndical le 12 janvier 2004.

Après cette rapide présentation, le président ouvre le débat. Il n'y a aucune question, aucune observation.

II. Retrait de la commune de Duttlenheim du Syndicat mixte :

La commune de Duttlenheim souhaite adhérer rapidement à la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig ; Duttlenheim demande ainsi à se retirer du Syndicat mixte pour le SCOTERS puisque la Communauté de communes est compétente en matière de SCOT, et que Duttlenheim ne peut pas adhérer à 2 EPCI -compétents en matière de SCOT-différents.

Le président Robert GROSSMANN rappelle les deux procédures qui peuvent permettre à une commune de sortir d'un périmètre de SCOT :

La procédure « normale » est conduite par le Syndicat mixte pour le SCOTERS, qui doit donner un avis, et l'ensemble des membres du Syndicat mixte doit ensuite délibérer en ce sens. Cette procédure, très transparente, est cependant longue, et ne permettrait pas à la commune de Duttlenheim de rejoindre la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig au 1^{er} janvier prochain. C'est la raison pour laquelle la commune a demandé au Préfet de conduire la procédure d'exception, qui consiste à saisir la commission restreinte de la CDCI (la Commission Départementale de Coopération Intercommunale), laquelle se réunira le 22 décembre prochain.

Robert GROSSMANN donne ensuite la parole à son collègue Jean-Luc RUCH, Maire de Duttlenheim, lequel a souhaité que ce point fasse préalablement l'objet d'un débat au sein du Comité syndical du Syndicat mixte / SCOTERS.

Jean-Luc RUCH explique à ses collègues que Duttlenheim est attirée géographiquement par le pôle de Molsheim, tout proche, et que la commune souhaite adhérer à cette Communauté de communes. Malheureusement, la commune ne peut adhérer à deux SCOT différents, et c'est avec regret qu'elle s'apprête à quitter le SCOTERS. M. RUCH ajoute qu'un motif essentiel de son adhésion au Syndicat mixte pour le SCOTERS en 1999 était d'avoir l'information sur le projet de GCO, avec ses embranchements routiers. Aujourd'hui, Duttlenheim reste un carrefour important que le GCO, l'A 352 et la VRPV ainsi que le tram-train irrigueront.

Jean-Luc RUCH se propose, avec ses collègues maires de Duppigheim et d'Ernolsheim, d'être des « passerelles » entre les deux outils de planification de ces deux territoires voisins.

Hugues GEIGER évoque l'idée que les élus de ces communes soient invités permanents de notre Syndicat mixte, comme observateurs extérieurs.

Danièle MEYER n'est pas du même avis, précisant qu'il faut savoir choisir, et qu'on ne peut pas appartenir à deux structures de ce type. Celles-ci seront sans doute amenées à travailler ensemble, mais une commune peut difficilement aller de l'une à l'autre structure en permanence.

André SCHMITT évoque la situation géographique de Duttlenheim, entourée par les communes de la Communauté de communes de Molsheim-Mutzig. Adrien BERTHIER dit qu'il est présent au titre de représentant des communes dites « isolées » (c'est-à-dire qui n'ont pas transféré leur compétence SCOT à des EPCI).

Robert GROSSMANN précise que le Syndicat mixte pour le SCOTERS a toujours été ouvert à toutes les communes ou Communautés de communes qui souhaitaient en faire partie, et que la grande région urbaine de Strasbourg englobe un périmètre vaste qui concerne, de fait, les secteurs à l'ouest de l'agglomération strasbourgeoise. Il précise qu'il a beaucoup de plaisir à travailler avec les communes des secteurs de Rhinau ou de Hochfelden, certainement plus éloignées de l'agglomération strasbourgeoise que le pôle de Molsheim. Tous les territoires centrés sur les villes moyennes et bourgs-centres que sont Marlenheim, Brumath, Erstein, Hochfelden, Truchtersheim, Benfeld ou Rhinau ont fait le choix de travailler ensemble avec l'agglomération strasbourgeoise. Voir partir 2 communes (*nota : avec Duppigheim partie l'an dernier dans les mêmes conditions*) ne peut faire plaisir à personne, et cela n'est pas la meilleure manière de servir la planification d'un territoire commun.

Robert GROSSMANN ajoute que le tram-train est un bon révélateur des territoires qui devraient faire partie de la région urbaine de Strasbourg, de son aire urbaine ou de son bassin de vie. Il ajoute également que si l'idée de « passerelles » peut être séduisante, ceci est à discuter entre les présidents des EPCI qui conduisent les SCOT de ces secteurs.

Bernard INGWILLER indique que le retrait de Duttlenheim est surtout une question de mise en conformité par rapport à la loi.

Xavier MULLER évoque les questions liées aux transports, qu'ils soient sur route ou par voie ferrée (TRG, tram-train ou TER...). Tout cela doit être vu sur l'ensemble de la région, car cela dépasse à chaque fois un secteur particulier.

A l'issue de ce débat, Robert GROSSMANN précise qu'il appartient maintenant au Comité syndical de donner un avis sur le retrait possible de la commune de Duttlenheim, et demande, par un vote indicatif, qui est pour, contre ou s'abstiendrait sur ce possible retrait.

A la suite d'un vote à main levée, les membres présents (qu'ils soient titulaires ou suppléants) s'expriment comme suit :

- pour le retrait de Duttlenheim du Syndicat mixte : 15
- contre : 5
- abstentions : 11

Le président propose alors de **prendre acte** du retrait de la commune de Duttlenheim, et propose également de formaliser le désir du Syndicat mixte pour le SCOTERS de travailler étroitement avec la Communauté de communes de Molsheim-Mutzig en mettant au point une convention de coopération entre cette Communauté de communes et notre Syndicat mixte.

Xavier MULLER propose que cette convention, une fois rédigée, soit soumise au Comité syndical pour avis et information.

Le président Robert GROSSMANN propose ainsi d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical,

- ***Vu la demande de la commune de Duttlenheim, présentée par son Maire, Jean-Luc RUCH, (membre du Comité syndical), à ce même Comité syndical,***
- ***Vu le débat conduit par son président, Robert GROSSMANN,***

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la volonté de la commune de Duttlenheim de rejoindre la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Constate que la poursuite de la procédure sera menée par le Préfet, à la demande de la commune de Duttlenheim.

Demande que le Syndicat mixte pour le SCOTERS et la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig fassent en sorte que leurs documents d'urbanisme soient cohérents entre eux, et pour cela, qu'une convention de coopération soit passée entre les deux EPCI.

Cette convention, d'ailleurs souhaitée par le Préfet dans sa lettre du 19 Août 2003, pourrait porter sur les questions liées au tram-train, aux zones d'activités économiques, aux zones d'importance écologiques majeures, à la proximité de l'aéroport et du futur Grand Contournement Ouest, à la maîtrise de l'étalement urbain et aux questions d'habitat, à la mixité sociale et globalement à l'équilibre entre les fonctions de centralité de l'agglomération strasbourgeoise et les villes moyennes ou bourgs-centre qui la bordent, telles que Molsheim ou Mutzig.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

III. Délégation au président concernant les dépenses dont le coût se situe sous le seuil des marchés publics

Le président expose le principe de cette délibération, demandé par le Receveur des Finances ; cette délibération est nécessitée par la modification de la législation. Le Trésor public a ainsi demandé, par lettre du 6 octobre 2003, de soumettre au Comité syndical un projet de délibération conforme à un modèle transmis par ses services.

Après lecture du rapport au Comité syndical, le président propose ainsi de bien vouloir adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,*

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 5211-2 applicable aux E.P.C.I., le Comité syndical donne délégation permanente au président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des dépenses qui peuvent être passées sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il n'y a pas de questions, pas d'observations, et le président soumet ce projet de délibération au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

IV. Programme d'études confié à l'ADEUS pour 2004

Avant d'examiner le rapport au Comité syndical et le projet de délibération, Robert GROSSMANN fait le point sur l'avancée du SCOTERS :

- L'année 2003 a été essentiellement consacrée à l'élaboration et aux débats concernant le **PADD**. Deux versions provisoires ont déjà été soumises au Comité syndical, qui l'a donc débattu à deux reprises, à Schiltigheim et à Ostwald, et de nombreuses améliorations à l'écriture de ce document important sont actuellement portées sur une troisième version, qui remplacera bientôt l'actuelle. Ce PADD a d'autre part été largement concerté en dehors du Comité syndical (réunions avec les personnes publiques associées, les représentants du monde socio-économique et associatif, les habitants lors de la foire européenne, le magazine spécifique n°8...). Le président signale à l'assemblée qu'elle aura à se prononcer sur ce

document de nature politique en même temps qu'elle arrêtera le document d'orientation, au courant de l'année 2004.

- Depuis 2 à 3 mois environ, l'ADEUS a débuté la réalisation du **document d'orientation** (celui qui aura une valeur juridique d'opposabilité et de compatibilité avec les PLU des communes). Plusieurs réunions, destinées essentiellement aux élus des communes, sont en cours. L'une a déjà eu lieu à

Offenheim le 1^{er} décembre dernier, sous la présidence de Daniel HOEFFEL et de Justin VOGEL, la suivante a lieu le 10 décembre, à Mommenheim, sous la présidence de Bernard INGWILLER et d'Etienne WOLF, la 3^{ème} a lieu le 15 décembre à Erstein, sous la présidence de Danièle MEYER et de Théo SCHNEE, enfin une réunion présidée par Robert GROSSMANN sera organisée courant janvier, principalement pour les élus de l'agglomération strasbourgeoise (chacune des 4 réunions est cependant ouverte à tous les élus).

- L'objectif du Syndicat mixte est de produire un 1^{er} document d'orientation (provisoire) courant avril, pour qu'une version plus aboutie soit présentée au Comité syndical fin juin. A ce moment là, le Comité syndical aura à décider s'il « arrête » le schéma de cohérence territoriale, après avoir tiré le bilan de la concertation comme le veut la loi SRU.

Dans ce cadre, le président propose à ses collègues le programme d'études décrit dans le rapport au Comité syndical. Après une courte présentation de son contenu par MM. REVERDY et LEROY, M. GROSSMANN demande s'il y a des questions à ce sujet.

Xavier MULLER indique à ses collègues l'excellente impression que lui a laissée le débat du 1^{er} décembre à Offenheim, au sujet du document d'orientation.

Il n'y a pas d'autres observations ou questions, et le président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée.

Il propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,*

- *Approuve le programme de travail des études du SCOTERS pour l'année 2004*

- *Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention financière et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

Remerciant ses collègues, Robert GROSSMANN leur propose de se retrouver lors des prochaines réunions concernant le document d'orientation, et au plus tard le **lundi 12 janvier 2004** pour adopter le budget primitif. La réunion pourrait avoir lieu à Eckwersheim.

Le président,

Robert GROSSMANN